



## départ sans respect de la durée totale du préavis - quel moyen p

Par **Anokha\_old**, le **03/12/2007** à **18:08**

Bonjour,

je suis parti de mon entreprise sans avoir effectué la totalité de mon préavis de deux mois (agent de maîtrise).

Je faisais 140 kms par jour pour à peine 1500 € net (cela représente en essence env 340 €).

Ayant trouvé un autre travail plus proche de chez moi avec un salaire plus attrayant et un statut plus important, j'ai donc donné ma démission.

Lors de cet entretien, j'exprime mon souhait de partir plus tôt car mon futur employeur a besoin de moi au plus tôt. Là on me répond qu'il ne faut le prendre pour un con et ce n'est pas marqué pigeon sur son front.

Je suis approvisionneur, du moins je l'étais, je travaillais en binôme avec une salariée. Elle est tombée enceinte, au dernier moment, c'est à dire le jour où elle a annoncé son non retour, devant le fait accompli, Monsieur, vous récupérer sa tâche de travail. Je n'ai pu que accepter, en contre partie, je pouvais déclarer mes heures supplémentaires pour me les faire payer (logique vu la loi du moment). Cependant ceci n'était pas mon souhait. Mon responsable se doutait de ma volonté de quitter l'entreprise.

De plus je me suis absenté une ou deux journées (pour cause d'entretien), au lieu de prendre sur mes congés anticipés, mon responsable m'a imposé de m'enlever mes heures supplémentaires, alors qu'au bénéfice, j'aurais été mieux payé à les garder et à décompter mes CP. Je n'ai pas eu le choix.

Mon erreur est celle ci : je n'ai pas envoyé de RAR pour dire que je partais plus tôt. Donc je ne l'ai pas prévenu. Du coup j'ai reçu deux recommandés me demandant de payer le mois de préavis restant et sinon ils veulent me poursuivre au tribunal.

Mon travail a été exemplaire au sein de cette société, chaque acteur avec qui je travaillais a

eu un réel plaisir et également une satisfaction dans les actions menées.  
Je n'ai jamais eu de fiches de poste concernant mes tâches et je n'ai jamais eu d'avenant à mon contrat du fait que je remplaçais ma collègue enceinte.

Que dois je faire ? Que dois je répondre ?  
Est ce que cela vaut le coup de faire trainer cela a u tribunal ?  
Me faudra t'il un avocat ?

Merci d'avance de vos réponses.